



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
29 mars 2024**

**Date de convocation :
22 mars 2024**

Objet :
**Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n° 191
située 52 rue Emile Basly au profit de la SAS TS IMMO**

Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membres absents : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par Monsieur Thomas TOURSEL, SAS TS IMMO au sujet de l'acquisition du bien situé 10, impasse Emile Basly.

Ce dernier souhaite acquérir la partie de terrain qui se trouve à l'arrière de l'habitation susmentionnée qui ne possède pas de jardin.

Ce bout de parcelle appartenant à la commune d'une surface approximative de 80 mètres carrés, qui servait autrefois de stockage de containers, est enclavé. Le pôle d'évaluation domaniale a été saisi afin d'obtenir l'estimation de ce terrain actuellement en friche, celle-ci étant obligatoire en cas de cession.

Le terrain a été estimé à 10 € le mètre carré soit 800 €.

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'accord écrit de Monsieur Thomas TOURSEL sur la cession de la parcelle reprise ci-après :

- Terrain d'une surface approximative de 80 mètres carrés au profit de la SAS TS IMMO, pour un prix de vente de HUIT CENT EUROS (800 €) soit DIX EUROS (10 €) le mètre carré suivant l'estimation du pôle d'évaluation domaniale.

Il est entendu que les frais d'arpentage ainsi que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide la cession amiable de la parcelle cadastrée section AI n° 191p située au 52, rue Emile Basly à ISBERGUES, selon les conditions définies ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession amiable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le 08 AVR. 2024 , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le 08 AVR. 2024

Le Maire,



David THELLIER.